

Curriculum vitae

CURRICULUM VITAE de Francesco Lo Voi, né le 5 novembre 1957 à Palerme (Italie)

J'ai obtenu mon diplôme de droit à l'Université de Palerme, avec mention très bien, en juillet 1979.

Je suis entré dans la magistrature en 1981 ; après la période de formation, j'ai commencé ma carrière en tant que juge dans un tribunal correctionnel en Sardaigne, poste que j'ai occupé pendant deux ans, en traitant d'affaires civiles et pénales (à l'époque, j'exerçais également les fonctions de procureur chargé de l'enquête) ; par la suite (1984-1987) j'ai été juge au tribunal de Caltanissetta (Sicile, Italie), traitant d'affaires civiles et pénales, mais aussi présidant pendant une année une section spéciale du tribunal chargée de la saisie des biens acquis de façon illicite. J'ai ensuite été juge au tribunal de Palerme, où j'ai traité d'affaires pénales.

Je suis **membre à part entière du ministère public depuis juillet 1990**, à différents postes (au total, **plus de 25 ans**, sans tenir compte de mes fonctions au sein du Conseil supérieur de la magistrature) :

- **Procureur au Bureau du Procureur de Palerme de juillet 1990 à avril 1997.** Au cours de cette période, j'ai traité des affaires complexes concernant principalement le crime organisé et les organisations mafieuses — « *Cosa Nostra* » — impliquant des dizaines de suspects. J'ai également représenté le ministère public dans de nombreux procès, où les tribunaux ont fait droit à la plupart de mes demandes. J'ai obtenu plusieurs dizaines de condamnations à une peine d'emprisonnement à perpétuité et d'autres condamnations extrêmement lourdes, avec des peines de 20 à 30 ans de détention pour « participation à une association de malfaiteurs », meurtres, trafic de drogue, blanchiment d'argent, etc. J'ai également été chargé de diriger certaines sections du parquet de Palerme, notamment la section chargée de l'application des peines et celle des enquêtes visant à identifier les avoirs illicites des membres des organisations de crime organisé, aux fins de leur saisie. J'étais également chargé de rechercher certains membres en fuite de la « *Cosa Nostra* », certains d'entre eux occupant des postes les plus élevés dans ladite organisation criminelle : tous ceux sur lesquels j'étais chargé d'enquêter ont été retrouvés et arrêtés par la police, conformément à mes ordres et à mon travail de coordination.

- **Procureur au Bureau du Procureur général de Palerme de 1997 à 2007** (voir ci-dessous pour la période 2002-2006, au cours de laquelle j'étais membre du Conseil supérieur de la magistrature). Au nom du Bureau, j'ai représenté le ministère public près la Cour d'appel de Palerme dans des centaines de procès, ce qui m'a permis de renforcer mon expérience des audiences, principalement dans des affaires pénales complexes relatives au crime organisé. J'ai été chargé de nombreux aspects organisationnels du Bureau, personnellement mandaté par le Procureur général, qui m'a également nommé Secrétaire général dudit Bureau. Toujours dans le cadre de cette activité, j'ai obtenu un grand nombre de condamnations à l'encontre des personnes reconnues responsables d'infractions très graves.

- **Membre du Conseil supérieur de la magistrature italien de juillet 2002 à juillet 2006.** Le Conseil supérieur de la magistrature est un organe constitutionnel indépendant, présidé par le Président de la République, qui est chargé de toutes les décisions concernant le recrutement, la carrière, la nomination à des postes de direction et l'examen de tous les aspects disciplinaires concernant l'ensemble des magistrats italiens, aussi bien pour les juges que les procureurs. L'examen préliminaire de chaque dossier est réalisé par l'un des dix Comités, et la décision finale est prise en séance plénière, composée de tous les membres (27). J'ai également siégé en tant que président ou vice-président de certains desdits comités, en réorganisant les travaux et en réduisant le nombre de dossiers en souffrance. J'ai également dirigé le bureau d'études du Conseil (pendant près de deux ans), qui est compétent pour

[Original : anglais]

émettre des avis juridiques destinés aux Comités, à l'équipe de la présidence et aux membres de la séance plénière et rédiger des documents et des opinions aux fins d'utilisation, en cas de litige, auprès des tribunaux administratifs. Dans la mesure où le Conseil supérieur de la magistrature est chargé d'approuver certains aspects organisationnels des différents secteurs judiciaires, j'ai eu l'occasion de renforcer mon expérience en matière d'organisation et de gestion des services, notamment en matière de gestion des ressources humaines.

J'ai également pris une part active à la mise en place du Réseau européen des conseil de justice, en participant aux réunions préparatoires (et, par la suite, aux réunions officielles) tout en contribuant directement à la création de son site Internet. Au terme de mon mandat de quatre ans au sein du Conseil, j'ai réintégré le Bureau du Procureur général de Palerme, jusqu'en octobre 2019, comme indiqué plus haut.

• **Procureur au Bureau du Procureur général près la Cour suprême à Rome d'octobre 2007 à décembre 2009.** La Cour suprême italienne n'examine les affaires civiles et pénales que sur leurs « aspects juridiques », c'est-à-dire sur le fond et l'application correcte du droit dans les décisions rendues par les cours d'appel sur l'ensemble du territoire national. J'ai représenté le ministère public devant différentes chambres de la Cour suprême, notamment dans des affaires civiles, pénales et relatives au « droit du travail ». Mon action a été très appréciée par le Conseil de direction de la Cour suprême qui l'a indiqué dans son rapport final publié après la fin de mes fonctions.

• **Représentant national de l'Italie à Eurojust de janvier 2010 à décembre 2014,** nommé par le Ministre italien de la justice avec opinion favorable du Conseil supérieur de la magistrature. La mission particulière d'Eurojust m'a conduit à assister les autorités judiciaires nationales et européennes dans les procédures de coopération et d'assistance, ainsi qu'à faciliter la coordination des enquêtes transnationales. Au cours de mon mandat, le bureau italien d'Eurojust a traité de nombreux dossiers et je me suis personnellement engagé, avec mes assistants, à fournir la meilleure assistance possible pour obtenir des résultats fructueux en matière de coopération ou de coordination, grâce aussi aux « centres de coordination » *ad hoc*, aux relations avec Europol et les forces nationales de police, aux réunions de coordination entre les autorités judiciaires et de police de tous les États membres de l'Union européenne et, dans plusieurs cas, également avec des pays tiers.

J'ai eu l'occasion de traiter d'affaires de criminalité transnationale dans le domaine du crime organisé, du blanchiment d'argent, de la pornographie infantile, du trafic de drogues, des fraudes de type carrousel, de mandats d'arrêt européens, de crimes économiques et financiers, du trafic et de la contrebande d'êtres humains et de marchandises.

J'ai fait partie de certaines des équipes d'Eurojust, notamment de celle des relations extérieures chargée des relations avec les pays tiers et celle des relations avec le Réseau judiciaire européen et les magistrats de liaison. J'ai présidé l'équipe chargée de la criminalité économique et financière, qui, à l'époque, était l'équipe la plus étoffée et ayant une large compétence dans le domaine susmentionné.

Toute cette activité m'a permis d'approfondir ma connaissance des institutions européennes et internationales, grâce à plusieurs missions de travail réalisées dans des pays européens et non européens.

En outre, j'ai ainsi eu la possibilité de vivre et de travailler dans un environnement multiculturel, d'être confronté à différentes cultures, traditions historiques et juridiques et d'essayer toujours de trouver des solutions satisfaisantes et un bon équilibre entre les différentes positions.

[Original : anglais]

Au cours de ma permanence à Eurojust, j'ai été sollicité pour prononcer des discours — sur des questions relatives à la coopération judiciaire internationale et aux différentes formes de crimes graves touchant de nombreux États dans le monde — auprès d'institutions de formation, de fondations, de commissions du Parlement européen ; j'ai également prononcé une allocution lors d'une conférence mondiale organisée en Australie et consacrée au trafic d'êtres humains et à l'exploitation des enfants, notamment aux abus sexuels. J'ai également été nommé comme point focal pour la protection de l'enfance à Eurojust, ce qui m'a permis de renforcer mon expérience dans le domaine de la protection des victimes particulièrement vulnérables et des moyens d'enquête pour lutter contre l'exploitation des mineurs.

• **Procureur en chef de district à Palerme depuis décembre 2010**, sur nomination du Conseil supérieur de la magistrature italien.

Le Bureau du Procureur que je dirige est actuellement composé de sept (7) procureurs adjoints, soixante-et-un (61) procureurs, un directeur administratif et un personnel administratif comptant plus de 350 fonctionnaires.

En tant que Procureur en chef du district, je supervise (et je mène personnellement parfois) des enquêtes à grande échelle contre de nombreuses formes de crime organisé, notamment des crimes liés à la mafia, à caractère financier, au trafic d'êtres humains, au blanchiment d'argent, au trafic international de drogues, etc... Je suis chargé de poursuivre les crimes relevant de la compétence de mon Bureau, de contrôler et de diriger les activités des procureurs, conformément au droit, à la législation et au règlement intérieur du Bureau (notamment d'établir des priorités).

Je dirige actuellement une structure complexe (Bureau du Procureur de Palerme) ce qui a renforcé mes capacités d'encadrement. Le Bureau est divisé en quatre sections, correspondant au choix que j'ai fait après avoir consulté l'ensemble des procureurs qui y exercent. L'une des sections, mise en place quelques semaines après ma prise de fonctions, est compétente pour les enquêtes concernant les crimes commis contre des « victimes vulnérables » ; un autre groupe de travail a été créé pour lutter contre le trafic et la contrebande d'êtres humains, qui est un phénomène particulièrement important sur notre territoire, en raison de la position géographique de la Sicile dans la zone méditerranéenne, à proximité des pays d'Afrique du Nord. À cet égard également, une attention particulière a été accordée aux droits des victimes de ces crimes, en leur assurant toutes les formes de protection prévues par les lois italiennes. Plusieurs condamnations ont été prononcées à l'encontre de nombreux responsables, y compris des peines d'emprisonnement à perpétuité et d'autres peines sévères.

Je dirige personnellement l'unité antimafia qui s'occupe de tous les crimes commis par les associations de type mafieux et les membres de *Cosa Nostra* (comme les meurtres, les extorsions, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, etc.). Au cours de plusieurs enquêtes, une attention particulière (et le cas échéant, une protection individuelle) a été accordée aux victimes, en encourageant et en s'appuyant sur les associations issues de la société civile et les organisations luttant contre l'extorsion, qui aident de nombreuses victimes d'extorsion à coopérer avec la justice.

Un certain nombre d'enquêtes transnationales ont été conduites ou sont encore en cours — beaucoup d'entre elles sous ma direction — en utilisant tous les instruments juridiques internationaux disponibles (traités, conventions, décisions, accords bilatéraux ou multilatéraux). Le Bureau que je dirige fait aussi partie d'une « **équipe conjointe chargée des enquêtes** » qui inclut le **Bureau du Procureur de la CPI**.

Dans sa récente déclaration au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, en application de

[Original : anglais]

la résolution 1970 (2011), le **Procureur de la CPI a spécifiquement mentionné une enquête conduite par le Bureau du Procureur de Palerme** qui a enregistré de récents développements. Il s'agit de condamnations pour actes de torture, après une enquête menée — et des arrestations obtenues — par le Bureau que je dirige (bien que le procès ait eu lieu à Messine, en raison de questions de procédure liées au lieu où l'arrestation s'est produite). Dans le rapport correspondant à la déclaration du Procureur figure au paragraphe 27 :

« [!]e Bureau se réjouit de la récente tournure des événements à cet égard, à l'instar de la condamnation de trois individus à 20 ans d'emprisonnement par le tribunal de Messine en Italie pour des crimes commis contre des migrants à Zawiyah. »

Il semble particulièrement important de souligner cette déclaration du Procureur de la CPI, dans la mesure où elle montre le lien étroit qui existe entre certaines enquêtes menées à l'échelle nationale — dont celle mentionnée plus haut qui a été conduite par le Bureau que je dirige — et les crimes contre l'humanité pour lesquels la CPI a été créée. En outre, elle montre aussi, si la lecture et l'interprétation en sont correctement faites, que la coopération avec les juridictions nationales, par le truchement d'instruments visant à la coopération judiciaire internationale, peut s'avérer d'un grand soutien pour l'activité du Bureau du Procureur et pour la réalisation des objectifs de la « mission » de la CPI.

*

Tout au long de ma carrière, j'ai eu largement recours à des techniques d'enquête spéciales, ainsi qu'à des instruments électroniques, y compris au sein du Bureau que je dirige.

Au cours des six dernières années à peu de choses près, j'ai dû répondre à de nombreuses questions organisationnelles, en collaboration avec le directeur administratif, qui ont nécessité de faire des choix stratégiques en matière d'allocation des ressources et d'assignation des affaires. Les décisions les plus importantes ont été prises après un examen approfondi, avec la constitution préalable de « groupes d'étude » (composés de procureurs et de membres du personnel). Cela a abouti à des directives et des programmes organisationnels annuels ou pluriannuels adoptés par consensus par l'ensemble des procureurs du Bureau.

J'ai publié des dizaines de directives adressées à la fois aux procureurs et aux forces de police judiciaire, visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités des activités d'enquête et de poursuite, ce qui a entraîné un taux élevé de condamnations par les juges compétents et une réduction significative des affaires en souffrance, tout en accordant une attention particulière à la gestion des ressources financières.

En outre, j'ai participé activement — comme je l'avais déjà fait au cours de la période 1990-1997 (voir plus haut) aux activités internationales relatives à l'exécution des commissions rogatoires ; pour ne citer que les plus importantes, des résultats très satisfaisants ont été obtenus dans le cadre de missions de travail aux États-Unis, au Canada, en France, en Allemagne, et plus récemment, en Thaïlande et en Andorre.

Le Conseil supérieur de la magistrature italien, ainsi que le Ministère de la justice italien, ont reconnu mes capacités de direction et d'encadrement s'agissant plus particulièrement de mes fonctions à la tête du Bureau du Procureur de Palerme. Mon mandat a en effet été renouvelé pour quatre ans, après une évaluation positive réalisée par le Conseil judiciaire de district.

Il convient notamment de souligner les efforts que j'ai déployés sur le plan organisationnel en raison de la pandémie de COVID-19. La nécessité de réduire le risque d'infection a exigé d'adopter de nouvelles

[Original : anglais]

directives, suite aux nombreux décrets promulgués par les autorités locales et nationales, obligeant (souvent chaque jour) à la mise en œuvre de nouvelles approches organisationnelles pour mener à bien les travaux du Bureau, conformément également aux autres autorités judiciaires du district et du Barreau qui représente les avocats de la défense. Nous avons ainsi amélioré notre utilisation des nouvelles technologies, informatisé de nombreuses activités d'enquête et de poursuite, réaffecté nos ressources humaines et les affaires en fonction de l'urgence pandémique et de la disponibilité des locaux.

Pour résumer, il a été nécessaire de mener à bien un travail d'encadrement complexe compte tenu de la taille du Bureau que je dirige actuellement, comme indiqué plus haut.

*

Par conséquent, après près de 40 ans de carrière, je jouis de la plus haute qualification pour être nommé aux plus hautes fonctions aussi bien dans le domaine des poursuites que dans la branche judiciaire : j'ai ainsi été nommé par le Conseil supérieur de la magistrature en 2014, Procureur en chef de district à Palerme, l'un des plus grands bureaux du procureur d'Italie.

S'agissant de mes compétences linguistiques, je maîtrise parfaitement l'italien (C2) et l'anglais (C2), j'ai une bonne connaissance du français (B1, notamment en ce qui concerne les documents juridiques) et des connaissances élémentaires en espagnol (A1, mais je peux malgré tout lire et comprendre les documents juridiques).

Depuis les années 90, au siècle dernier, j'ai joué pendant de nombreuses années un rôle important dans le domaine de la coopération judiciaire internationale : formateur des juges, procureurs et officiers de police dans le cadre de plusieurs programmes de formation de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe ; membre des équipes d'évaluation des anciens pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne, de la mission d'évaluation au Liechtenstein pour le Groupe d'action financière (GAFI-FATF) et de la mission d'experts mandatés par les Nations Unies au Guatemala pour vérifier si les conditions juridiques et politiques étaient réunies pour la mise en place d'un Bureau spécial du Procureur visant à lutter contre les crimes commis par les groupes paramilitaires ; point pour le Réseau judiciaire européen depuis sa création et représentant national auprès d'Eurojust pendant cinq années (voir plus haut).

J'ai été récemment sollicité (juin 2019) pour participer à un « débat de haut niveau » dans les locaux des Nations Unies à New York, au cours duquel j'ai prononcé un discours sur le « Rôle des groupes régionaux dans la lutte contre le crime organisé ».

Compte tenu de mes fonctions à la tête du Bureau du Procureur de Palerme, au sein du bureau italien d'Eurojust, de ma contribution au Conseil supérieur de la magistrature où j'ai présidé certains de ses Comités, j'ai joué un rôle d'encadrement de haut niveau (poste de direction) pendant de nombreuses années.

J'ai déjà travaillé à l'élaboration de nouveaux règlements intérieurs, que ce soit au Conseil supérieur de la magistrature italien, au Bureau du Procureur de Palerme ou à Eurojust. J'ai, par ailleurs, déjà eu l'occasion de travailler dans un environnement multiculturel ; en conséquence, la possibilité de travailler à nouveau en étroite collaboration avec des institutions et des agences internationales serait l'occasion de retrouver un environnement qui m'est déjà familier. Il sera essentiel de mettre en place une coopération étroite avec toutes les parties prenantes. Parallèlement, les systèmes et les traditions juridiques de chaque pays doivent être minutieusement examinés, l'objectif étant d'obtenir les meilleurs résultats possibles en matières d'enquêtes et de poursuites.

[Original : anglais]

En Italie, l'indépendance totale des procureurs est de notoriété publique et érigée en modèle. Le Bureau du Procureur offre cette même garantie d'indépendance, non seulement par les dispositions du Statut de Rome, mais aussi par le fait que le mandat du Procureur n'est pas renouvelable. À ce propos, étant âgé de 63 ans, je serai en mesure de m'acquitter de mes fonctions pendant toute la durée du mandat qui est de neuf ans.

* * *

Février 2021